

## À qui cela profite-t-il ?

Ce 26 mai 2015, certains élus, membres de délégations plus soucieuses de mettre des bâtons dans les roues des élus UNSA que de l'intérêt des Cheminots ont dépassé les bornes.

#### Retour sur les faits :

Ce 26 mai au matin, c'est la troisième année consécutive que le budget prévisionnel des Activités Sociales (AS) n'est pas validé. Les élus en responsabilité ont pourtant présenté un budget prévisionnel de -153 282€ sur la base de propositions de la commission budgets (constituée de membres UNSA mais aussi CGT, CFDT et SUD-Rail).

Pourtant, certaines délégations ont déclaré en séance plénière que ce budget prévisionnel n'était pas assez ambitieux, pour d'autres au contraire, celui-ci était trop déficitaire (alors même qu'ils avaient validé un budget à -248 340€ il y a 3 ans). Honnêtement, le vote du budget prévisionnel des AS est devenu un simple jeu de posture syndical qui n'obéit, malheureusement, à aucune autre logique.

Toutefois, sous l'ancienne mandature (avec un CE alors géré par la CGT), une motion permettait de déléguer au bureau du Comité la gestion courante des AS afin de ne pas pénaliser les Cheminots et leurs ayants droits. Cette motion ayant fait ses preuves, le secrétaire (UNSA) l'a donc proposé à

nouveau. Mais cette fois, les élus des délégations FO, CGT et SUD-Rail ont souhaité porter au vote une motion bien plus restrictive. Malgré la mise en garde du Président des Activités Sociales (UNSA) sur les risques de blocage pesant sur les Activités Sociales, ces élus ont tout de même voté la motion à l'initiative de la délégation CGT.

Les élus UNSA à la tête du CE n'ont aucun intérêt à bloquer son fonctionnement, bien au contraire. Mais qu'en est-il des autres ?!

La bonne question est à qui cela profite ?

### Assurément pas aux Cheminots et au personnel du CER !!!

Résultat du vote de la motion proposée par le secrétaire (UNSA) :

5 POUR (4 UNSA, 1 CFDT)

7 CONTRE (3 FO, 3 CGT, 1 SUD)

Résultat du vote de la motion "restrictive" proposée à l'initiative de la délégation CGT :

7 POUR (3 FO, 3 CGT, 1 SUD)

5 CONTRE (4 UNSA, 1 CFDT)

## Quelles conséquences ?

#### Dans ce numéro :

Les budgets 2015	2
Le budget 2014	3
Le projet AEC	3
L'enquête sécurité	4

Les votes étant pris à la majorité des présents, la motion "restrictive" a été adoptée. En conséquence, dès l'après-midi de la réunion CE, les dépenses urgentes des prochaines semaines voir du lendemain (repas des enfants de l'ALSH à Bischheim, fête de Noël, sorties, etc...) ont été soumises au vote par le Président des AS. Si FO nous a demandé d'arrêter de "blaguer", cela montre bien que, comme la CGT et SUD-Rail, ils n'avaient pas mesuré les conséquences de leur décision...

A noter également qu'au moment de ces votes, seuls 11 élus (dont 6 de l'UNSA)

sur les 24 étaient encore présents à 17h45...

**Les élus UNSA, quant à eux, feront tout leur possible pour que les Cheminots et leurs ayants droits ne soient pas les otages de décisions irresponsables d'élus dont le seul but est de nuire à l'UNSA.**

Bon à savoir : Notre Comité enregistre les débats, les réunions plénières donnant lieu à un procès-verbal, chacun est en mesure de vérifier la véracité des faits.

# Les budgets de votre CE

## Le budget Fonctionnement

Le budget fonctionnement 2015, c'est :

- **323 658€** de recettes
- **336 655,70€** de dépenses
- Un résultat prévisionnel de **-12 997,70€**
- Une réserve de 130 848€

Résultat du vote sur le budget prévisionnel :

POUR : 8 (4 UNSA + 3 FO + 1 CFDT)

CONTRE : 4 (3 CGT + 1 SUD-Rail)

## D'où viennent ces budgets ?

### Le budget Fonctionnement :

Il représente 0,2% de la masse salariale brute des agents relevant du périmètre du CE Alsace.

Il ne peut servir qu'au fonctionnement du CE (salaire des salariés du CE, formation des élus, etc...)

**La subvention du budget fonctionnement est régie par l'article L2325-43 du Code du Travail**

### Le budget Activités Sociales :

L'employeur verse chaque année une contribution pour financer les institutions sociales du CE. A la SNCF, cette contribution représente 1,721% de la masse salariale brute, conformément à un Accord spécifique datant de 1986.

Cette contribution sert à financer les Activités Sociales et Culturelles, l'entretien du patrimoine, la restauration d'entreprise, les associations sportives ou culturelles de cheminots, etc...

## Le budget Activités Sociales

Le budget Activités Sociales en 2015, c'est :

- Une dotation de 3 602 307€
- Suite à divers reversions (essentiellement au CCE) le montant disponible pour le CE est de : **2 643 779€**
- Des dépenses à hauteur de **2 797 062€** dont :
  - 699 378€ pour la restauration
  - 191 550€ pour le patrimoine
  - 468 103€ pour les activités culturelles
- Au final, le budget AS présente un déficit de : **153 282€** mais avec une réserve de 2 160 025€

Pour mémoire les budgets des 3 dernières années, élaborés sous l'ancienne mandature étaient de :

2014 : - 149 559€

2013 : - 98 580€

2012 : - 248 341€

Résultat du vote sur le budget prévisionnel :

POUR : 4 (4 UNSA)

CONTRE : 8 (3 CGT + 3 FO + 1 CFDT + 1 SUD)

**Si la subvention du budget des Activités Sociales n'est pas définie par le Code du Travail, son utilisation par contre est réglementée. Ce budget doit être utilisé pour des activités décrites à l'article R2323-20 du Code du Travail.**

## Bilan des comptes 2014

La loi de transparence des CE, applicable depuis le 01/01/2015 impose aux CE d'avoir un Commissaire aux Comptes. Depuis l'affaire du détournement en 2012, notre CE a un Commissaire aux Comptes.

Comme chaque année depuis 3 ans maintenant, il est venu nous présenter son rapport en réunion plénière.

Pour la 1ère année depuis 2012, le Commissaire aux Comptes a validé les comptes **sans réserves**. Cette absence de réserve est un encouragement pour l'équipe à la tête du CE et montre que les efforts réalisés en matière de gestion des finances sont payants.

### L'exercice 2014 en chiffres :

#### • Côté Fonctionnement:

il était prévu un budget à -1 747€. Il est finalement positif de 36 437€, soit une **économie de +38 184€**.

#### • Côté Activités Sociales :

Le budget prévisionnel AS 2014 était à -151 300€. Au 31/12/14, le réalisé est à -111 500€, soit une **économie de + 39 800€** par rapport au prévisionnel.

Les précisions que l'ont peut apporter concernant 2014 :

- L'activité « Restauration d'Entreprise » reste fragile par rapport à la fréquentation qui ne cesse de baisser

- Les provisions « retraite » et « risques » ont augmenté de 51 500€
- Les recettes de l'ALSH de Bischheim ont diminué de 10 000€ suite à une baisse de fréquentation
- Les frais de « fonctionnement général » ont représenté 20,9% des dépenses. La norme habituelle est entre 15 et 17% et le budget prévisionnel 2015 nous situe à 19,6%.

Vote du bilan de comptes 2014 :  
POUR : 12 (4 UNSA + 3 FO + 3CGT + 1 CFDT + 1 Sud)

## Le projet AEC sur la voie

Après une présentation à la réunion plénière du 28 Avril, le projet d'Accompagnement en Equipe de Contrôle (AEC) a été débattu durant cette réunion. Ce projet mené par l'entreprise est un sujet brûlant pour les contrôleurs : le contrôle non systématique des trains. Il s'agit d'étendre ce qui est déjà fait sur la ligne Strasbourg-Molsheim, à savoir profiter d'un matériel récent pour étendre les équipes de contrôles, comme cela se fait par exemple dans le tram. Ou en région parisienne.

L'objectif affiché par l'entreprise est de maîtriser les coûts pour compenser la stabilité de la contribution de l'Autorité Organisatrice, la Région Alsace.

Ainsi, à l'horizon d'août 2017, il est prévu que les trains soient dépourvus totalement de contrôleurs sur les lignes :

Strasbourg / Haguenau,  
Strasbourg / Wissembourg,  
Colmar / Metzeral,  
Strasbourg / Lauterbourg,  
Strasbourg / Niederbronn.

Sur les lignes reliant Strasbourg à Saverne, Sélestat et Sarrebourg, 30% des trains seront sans contrôles. Le Matériel utilisé sur les TER 200 ne permet pas de pouvoir se passer de nos ASCT.

La prochaine étape de ce dossier au CE est la consultation des élus lors de la prochaine séance plénière du 30 Juin 2015.

8 Rue de Koenigshoffen  
67000 STRASBOURG

Téléphone :  
78 29 43  
03 88 22 69 76

E-mail :  
ur.alsace@unsa-ferroviaire.org

Retrouvez nous sur Facebook :  
Unsa Ferroviaire Alsace  
et sur le site :  
www.unsa-ferroviaire.org



Ce document est une communication  
de vos élus UNSA du CER Alsace :

Gérard SCHOTT  
Gabriel MUNCH  
Ludovic WINTENBERGER  
Magali FEUERER  
Sylvain RAUCH  
Xavier ULRICH  
Christophe BECLIER  
Evelyne HENER

## Information divers :

### Enquête sécurité et convention « tous engagés pour la sécurité »

La Direction nous a communiqué les résultats de l'enquête sécurité réalisée à l'automne dernier auprès des cheminots. Quasiment 1 agent sur 2 a répondu à l'enquête (48%, contre 34,5% au national).

En résumé, il en ressort que :

- \* « la sécurité est une valeur fortement partagée par tous les cheminots, dans tous les métiers. »
- \* « un niveau de sécurité perçu comme élevé mais qu'il faut encore faire progresser pour gagner l'excellence »

Les résultats ont donné le programme « PRISME », basé sur les 6 axes de progrès suivants :

- \* développer les programmes Proactifs
- \* installer le management par les Risques
- \* repenser et maîtriser nos Interfaces entre les entités jusqu'aux établissements
- \* Simplifier nos procédures et nos actions
- \* engager tous les acteurs, et en priorité soutenir le Management

\* se doter des outils et des Equipements les plus innovants.

Autant les axes retenus mérites d'être traités, autant les moyens mis en œuvre nous laissent dubitatifs. Nos délégués sauront donc déjà rappeler dans tous les Etablissements de la Région les engagements de Guillaume Pépy qui a notamment annoncé le déblocage d'une enveloppe de 100 000€ par Etablissement dans les EPIC Réseau et Mobilités pour effectuer des travaux « urgents et utiles sur les irritants en matière de sécurité ».